



## Avis de publication d'un règlement d'emprunt

Lors de sa séance tenue le 18 mai 2023, le conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil a adopté le règlement suivant :

***RÈGLEMENT CA-2023-391 ORDONNANT DES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU D'OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT.***

Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et l'Habitation le 16 juin 2023.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Le règlement peut être consulté sur <http://longueuil.quebec/services/reglements-municipaux> ou en faisant une demande à [greffe.ca@longueuil.quebec](mailto:greffe.ca@longueuil.quebec).

Donné à Longueuil, ce 4 juillet 2023.  
Carole Leroux, avocate  
Assistante-greffière